

# Publications des tribunaux

---

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

*Glassey Jean*, fils d'Ernest et de Rosalie, née Gilloz, né le 2 décembre 1947, à Sion, originaire de Nendaz, serrurier, précédemment domicilié à 1950 Sion, rue de Lausanne 85, actuellement sans domicile connu; sdt à cp ouv 57;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 1990, à 10 h. 30, à Villeneuve VD, Maison-de-Ville, Salle du Conseil communal, pour être entendu au sujet d'une éventuelle révocation de sursis.

Si vous ne vous présentez pas, le tribunal statuera en votre absence.

21 septembre 1990

Tribunal militaire de division 10A:  
Le président, Lt-colonel Eugène Ruffy

F33906

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Gueniat Florian*, fils de Jacqueline Gueniat, né le 9 avril 1970, à Genève, originaire de Courroux, boulanger, précédemment domicilié à 1203 Genève, rue Lamartine 32, actuellement sans domicile connu; recr mag non incorporée;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mardi 16 octobre 1990, à 8 h. 30, à Pully, Le Prieuré, Salle des Vignerons, sous l'inculpation d'absence injustifiée, subsidiairement de désertion.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

21 septembre 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, lt-colonel Nicolas Stoll

Le président du tribunal militaire de division 2,

A vous:

*Turrian Charles*, fils de Paul et de Daisy, née Divorner, né le 4 novembre 1941, à Rougemont, originaire de Château d'Oex, cuisinier, précédemment domicilié à 1426 Yvonand, Hôtel-de-la-Gare, actuellement sans domicile connu; sdt fus à cp fus 418;

vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le jeudi 18 octobre 1990, à 8 h. 30, à Pully, Le Prieuré, Salle des Vignerons, sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

21 septembre 1990

Tribunal militaire de division 2:

Le président, major Claude Moeckli

F33906

## Citations

Le président du tribunal militaire de division 1,

A vous:

*Stawny Jean-Marc*, fils de Raymond et de Dolly, née Beuret, né le 17 décembre 1961, à Mulhouse (F), originaire de Soubey, monteur en ventilation, actuellement sans domicile connu; sdt eg à bttr mob eg DCA II/1;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le jeudi 22 novembre 1990, à 8 h. 30, à Cossonay, Salle du tribunal de district, 2<sup>e</sup> étage, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

24 septembre 1990

Tribunal militaire de division 1:

Le président, major Jean-Marc Schwenter

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

*Schärer Thierry*, fils de Peter Ernst et de Josiane Renée, née Sautebin, né le 3 décembre 1970, à Bienne, originaire de Walterswil BE, employé de commerce, précédemment domicilié à 2503 Bienne, route de Krähenberg 12, actuellement sans domicile connu; recr non incorporée;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le jeudi 6 décembre 1990, à 10 heures, à Yvorne, Bâtiment communal La Grappe, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle. Au cours de cette audience, le tribunal se prononcera en outre sur la révocation éventuelle du sursis qui vous a été accordé par le président du Tribunal III de Bienne le 19 décembre 1989.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

24 septembre 1990

Tribunal militaire de division 10A:

Le président, lt-colonel Eugène Ruffy

F33906

## Publications des tribunaux

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1990
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	39
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.10.1990
Date	
Data	
Seite	474-476
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 297

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.